

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
M. Cavard, rapporteur

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer la division et l'intitulé suivants:

Section 4

« Promotion de l'économie sociale et solidaire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.